

## CALENDRIER ENTRETIEN D'EVALUATION

Décret n° 20 20-719 du 12 juin 2020

Arrêté du 1er septembre 2005 *modifié*

ETAPES DE L'ENTRETIEN D'EVALUATION - JOUR "J"	DELAIS
<p><b>Convocation à l'entretien d'évaluation et transmission des documents à l'évalué</b></p> <p>Pour les chefs d'établissement, avis du Président du Conseil de surveillance ou du conseil d'administration et transmission à l'évalué</p>	<b>J - 15</b>
Retour par l'évalué des documents à l'évaluateur	<b>J-7</b>
<p><b>Entretien d'évaluation - jour "J" -</b></p> <p>et information de l'évalué sur la PFR</p>	<p><b>Au plus tard le 7 octobre pour les directeurs de classe normale proposés au tableau d'avancement du grade de la hors classe et le 21 octobre 2022 pour tous les autres directeurs</b></p>
Remise des documents signés par l'évaluateur à l'évalué	<b>J+15</b>
Retour <b>dans les 7 jours</b> des documents signés par l'évalué à l'évaluateur, complétés éventuellement de ses observations	<b>J+22</b>
Transmission au C.N.G. du support d'évaluation pour les directeurs de classe normale pouvant prétendre à l'avancement à la hors classe (fiche B3)	<b>Au plus tard le 28 octobre 2022</b>
Transmission de tous les autres support d'évaluation au C.N.G.	<b>Au plus tard le 30 novembre 2022</b>
<p><b>Notification PFR à l'évalué</b> <b>Copie au C.N.G.</b></p>	<b>J + 1 mois</b>